

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 27/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le huit du mois d'avril

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel

PROCURATIONS : BURBAN Anne Gaëlle à LAFORGE Françoise, BOUTELOUP Mireille à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : CHEMIN Alexandra, LAGARDE Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 2

Votants : 12

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT AU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DES BIENS DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CCPN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le transfert des biens de l'actif au service assainissement de la CCPN a été effectué le 7 juin 2018 par la délibération n°50/2018.

Il présente au conseil municipal le Procès-verbal de transfert des biens de l'actif et du passif au service assainissement de la CCPN.

Cette délibération prise en 2018 n'affiche que le transfert de l'actif.

Il convient donc de délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal.

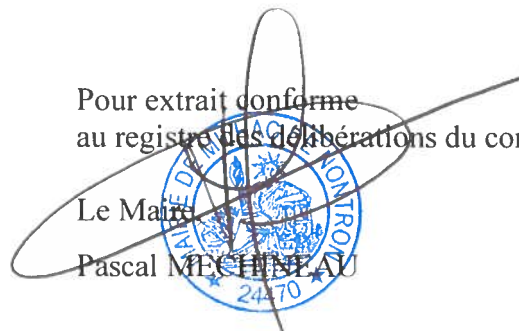
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert des biens de l'actif et du passif au service assainissement de la CCPN.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire

Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU